



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ouverture le dimanche

Question écrite n° 55404

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la difficulté que continue de poser à nombre de salariés du commerce l'ouverture exceptionnelle les dimanches et jours fériés du magasin dans lequel ils travaillent. A ce titre, il est fréquemment interpellé par des administrés qui ne savent comment faire pour à la fois préserver leur famille et leur emploi. Même si l'arsenal législatif semble suffisant, quelle protection la vie de famille peut-elle trouver alors que ce type de conditions de travail, qui ne respecte plus le droit à un repos hebdomadaire identique pour tous, tend à se généraliser ? En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de limiter de façon plus rigoureuse le nombre des ouvertures exceptionnelles des commerces les dimanches et jours fériés.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55404

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7079